

Réussir sa

CONVERSION

à l'Agriculture Biologique



avec



QUESTIONS / RÉPONSES

LES ÉTAPES DE LA CONVERSION

LES AIDES

LES SERVICES COCEBI

LA COCEBI, C'EST QUI ? C'EST QUOI ?



coopérative céréalière Bourguignonne
spécialisée dans le Bio depuis 1983,

vous accompagne vers **l'Agriculture Biologique**

**L'agriculture biologique est avant tout une
démarche volontaire !**

Faire le choix de convertir sa ferme vers l'Agriculture Biologique implique de bien mesurer l'ensemble des changements. En effet, la transition vers ce modèle nécessite de s'informer sur la réglementation, de s'interroger sur les techniques à mettre en œuvre, les investissements, etc.

Tout au long de votre parcours à la conversion, la coopérative COCEBI, vous accompagne, en partenariat avec des structures spécialisées, pour que cette étape se passe sans encombre.

Nos techniciens spécialisés en agriculture biologique vous suivront dès le début de votre projet et vous orienteront vers une agriculture qui vous ressemble et correspondant parfaitement à vos sols, à vos moyens et au marché de l'AB.

En adhérant à la COCEBI, vous rejoignez une structure coopérative, forte de plus de 200 adhérents qui partagent la même envie et les mêmes valeurs.

C'est naturel de se poser de nombreuses questions avant de se lancer dans un tel projet ! Nous allons répondre aux questions et idées reçues les plus fréquentes concernant l'agriculture biologique.

> Vous n'avez pas eu toutes les réponses à vos interrogations ?
Contactez nos techniciens !

// L'agriculture Biologique c'est quoi ?



L'agriculture biologique est un mode de production soumis à la réglementation européenne (RCE n°834/2007), interdisant notamment l'usage de produits chimiques de synthèse et les OGM. Cette agriculture repose aussi sur le respect de l'environnement et le bien-être animal. Ainsi, les systèmes de culture s'appuient sur des rotations longues et diversifiées, l'apport de matières organiques et la lutte biologique. En élevage, les animaux ont une alimentation biologique et doivent avoir accès au plein air (avec des densités limitées). La prévention et les médecines douces garantissent la santé des animaux. Les traitements allopathiques chimiques ne sont possibles qu'en curatif et leur nombre est limité.



// Combien de temps dure la conversion ?

Tout d'abord, il faut se rappeler que l'on convertit la terre et non la culture. Une culture annuelle est considérée bio si elle est semée 24 mois après la date de début de conversion de la parcelle. En productions animales, la conversion peut être soit simultanée (cheptel + productions végétales liées à l'atelier) sur 2 ans, soit non simultanée (conversion des terres sur 2 ans, puis des animaux dont la durée de conversion varie selon l'espèce).

// QUESTIONS / RÉPONSES SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

// Je suis loin de la coopérative, comment livrer ?



En plus du site de Niry, il existe deux autres points de collecte : Dierrey (10) et la Tuillerie (commune de Perceneige - 89). Deux plateformes de collecte sont également fonctionnelles à Cerisiers (89) et à Sergines (89). Pour les adhérents qui sont trop loin des ces points, nous organisons le transport des produits par semi-remorque. Les frais de transport sont mutualisés et identiques entre les adhérents qu'ils soient proches ou loin du lieu de stockage. Le transport par semi remorque est bien moins onéreux qu'un service de caisson bout de champ. Des incitations au stockage via des primes et du conseil sont également mises en place.

// Sans produits phytosanitaires, comment gérer le salissement de mes parcelles ?



Différents leviers agronomiques existent pour parer à ce problème. La rotation longue et diversifiée est la solution d'anticipation la plus efficace en agriculture biologique pour lutter contre les adventices et autres risques sanitaires (diversification des familles de cultures, pouvoir concurrentiel, alternance des dates de semis). Le labour est efficace en présence d'adventices avec des taux annuels de décroissance importants et le faux-semis permet de réduire le stock de graines d'adventices présent dans le sol. Enfin, en curatif les agriculteurs bio disposent du désherbage mécanique.



// Est-il possible de convertir mon exploitation en plusieurs fois ?

Oui. Cependant, la mixité AB / conventionnel nécessite de répondre à certaines règles strictes : productions d'espèces différentes en bio et en conventionnel ou de variétés facilement distinguables, îlots de culture et stockage séparés physiquement... En élevage les espèces doivent être différentes et les unités d'élevage doivent être clairement séparées.

// LES ÉTAPES DE LA CONVERSION



1 // LE BIO POURQUOI PAS ...
MAIS JE N'Y CONNAIS RIEN

2 // JE PRENDS CONTACT
AVEC L'ANIMATRICE CONVERSION
DE LA COCEBI QUI TRAVAILLE EN
PARTENARIAT AVEC BIOBOURGOGNE
ET LES CHAMBRES D'AGRICULTURE



6 // JE COMMENCE A
CULTIVER SELON LE CAHIER
DES CHARGES AB.
MON TECHNICIEN COCEBI
M'ACCOMPAGNE DANS LA
CRÉATION DE MA ROTATION
SELON LES BESOINS DES
CLIENTS DE LA COOPERATIVE



Agence
BIO
5 // JE ME NOTIFIE
AUPRÈS DE L'AGENCE BIO



7 // JE FAIS MA DÉCLARATION
PAC EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN
FOURNISSANT UN JUSTIFICATIF DE MON
ORGANISME CERTIFICATEUR



// LES SERVICES PROPOSÉS PAR COCEBI

Diagnostic conversion et accompagnement technique

Une animatrice conversion à l'agriculture biologique se tient à la disposition de tous les agriculteurs. Elle réalise des diagnostics conversion en expliquant les démarches à suivre. Une fois adhérent, un technicien COCEBI vous sera dédié et vous accompagnera dans la création de votre rotation et dans la conduite de vos cultures.

Réunions d'information, lieu de partage et d'échanges

Grâce à ses 200 adhérents, la COCEBI est un véritable levier d'échange. La coopérative organise régulièrement des réunions d'information à destination de ses adhérents. Ces moments de travail mais aussi de convivialité favorisent l'échange de pratiques et de techniques permettant à tout un chacun d'évoluer dans ses usages.



3 // JE FAIS MON ENTRETIEN ET MON DIAGNOSTIC CONVERSION AVEC MON CONSEILLER



4 // J'OBTIENS DES DEVIS D'ORGANISMES CERTIFICATEURS



8 // JE SUIS OFFICIELLEMENT DÉCLARÉ EN CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET JE DEVIENS ADHÉRENT DE LA COOPÉRATIVE COCEBI



Vente de semences, d'engrais et d'amendements

La COCEBI, à travers sa station de semences Union Bio Semences, commercialise des semences certifiées bio. Cela permet aux adhérents de la coopérative d'avoir accès à des semences de qualité, à des prix intéressants. Des visites d'essais sont organisées tous les ans permettant de faire ressortir les caractéristiques de chaque variété.

// LES AIDES



La période de conversion à l'agriculture biologique entraîne, les premières années, une baisse des rendements, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés au prix du bio. Les différentes aides permettent de compenser, en partie, cette perte de revenu.

Aide à la conversion :

Aide annuelle pour les parcelles engagées en AB. Lié à la surface, le montant des aides varie en fonction des cultures. Le bénéficiaire de cette aide s'engage à conserver une activité bio durant minimum 5 ans.

Aide au maintien :

Aide annuelle pour les parcelles engagées en AB ayant terminées leurs conversions.

Aide à la certification :

Prise en charge de 80 % du prix par la région BFC. Demandeurs éligibles : apiculteurs, arboriculteurs, maraîchers et producteurs réalisant la transformation à la ferme de leurs produits (hors vigne).

Appel à projet : PCAE Bourgogne

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises est un dispositif de soutien aux investissements à destination des agriculteurs, et concernant l'ensemble des productions. Il aide à financer entre autres la modernisation des bâtiments d'élevage ou l'achat d'équipements productifs en faveur d'une agriculture durable. Se renseigner auprès de la DDT pour les formulaires de demande.

Crédit d'impôt :

3 500€ max/exploitation/an (si 40 % des recettes proviennent de l'AB, transparence GAEC dans la limite de 3 parts) dans la limite d'un total cumulé d'aides spécifiquement bio de 4 000€/an.

Attention : en Bourgogne et région Centre-Val de Loire, si vous êtes sur le territoire Seine Normandie, les aides à la conversion et au maintien sont plafonnées en dehors des aires d'alimentation de captage. Se renseigner sur le montant d'aide auquel vous pouvez prétendre selon la localisation de vos parcelles.

// COCEBI... C'EST QUI ? C'EST QUOI ?

Une coopérative, c'est quoi ?

C'est un type particulier d'entreprise. Créée et gouvernée par des agriculteurs, elle contribue à l'économie et à l'emploi local. Elle repose sur une **gouvernance démocratique** où un homme = une voix .

LA COCEBI ET SES UNIONS



Désireuse d'améliorer l'offre des semences bio, la COCEBI, en partenariat avec BIOCER, a investi en 2011 dans un outil de production de semences à Maise, « Union Bio Semences » qui propose une gamme diversifiée de semences bio certifiées.



Depuis 2014, COCEBI et deux autres coopératives françaises 100 % Bio sont rassemblées en une union de commercialisation Fermes Bio. Elle permet de fédérer les forces de commercialisation et représente ainsi 15% du marché de la céréales bio français.

La COCEBI est une coopérative agricole 100% biologique spécialisée dans les métiers du grain.

Coopérative pionnière sur ce marché, nous collectons, transformons et commercialisons depuis plus de 35 ans la production de nos agriculteurs sociétaires. Basés à Nitry, dans l'Yonne, nous nous approvisionnons dans l'ensemble de la Bourgogne ainsi que dans les départements limitrophes.

Là, c'est le conseil d'administration de la COCEBI. Ils sont agriculteurs et ont tous été élus par les adhérents pour gérer et défendre les intérêts de la coopérative.



14,6 M d'€
de chiffre d'affaires



200
adhérents
originaires de onze
départements



30 512
tonnes
collectées



25
productions
différentes
à destination de
l'alimentation humaine
et animale

// LES AVANTAGES D'ADHÉREUR

-  La coopérative est à **taille humaine** et défends des valeurs qui vont même au-delà de l'agriculture biologique. Solidarité, entraide, 100% bio... font partie de l'identité de la coopérative.
-  La coopérative est **gérée par des agriculteurs**, donc je suis sûr que mes intérêts seront toujours défendus face à la pression de l'argent et du profit.
-  La coopérative s'engage à m'acheter et à **commercialiser l'ensemble de mes productions**. Pour une bonne valorisation, il est important que nos adhérents produisent ce que nos clients demandent.
-  La coopérative construit des filières où le **commerce équitable** est au centre de tout. Je suis donc sûr que je serai justement rémunéré et que je vivrai dignement de mon métier.
-  La coopérative commercialise la production de ces adhérents via des contrats d'engagement triannuels, ce qui m'assure un **revenu stable**, non assujéti aux fluctuations du marché.

// TÉMOIGNAGES D'ADHÉRENTS



Gilles Billon - agriculteur à Perceneige (89)

« J'ai passé ma ferme de 200 hectares à l'agriculture biologique en 2002. J'ai fait une conversion certes économique mais également philosophique. J'en avais marre de faire toujours la même chose. Avant de partir en retraite je voulais faire une agriculture différente.

A la COCEBI, j'ai trouvé un accompagnement et des conseils de qualité, car avec des rotations sur 9 ans, on oublie les bonnes pratiques notamment quand les conditions sont différentes d'année en année.

Côté commercialisation, je fais confiance à la COCEBI pour vendre l'ensemble de mes productions, qu'elles soient bonnes ou moins bonnes. C'est la force de la coopérative. Les risques sont répartis sur la globalité des productions des adhérents. »

Timothée Schaller - agriculteur à Préhy (89)

« J'ai repris la ferme familiale de 80 hectares en 2019, au départ en retraite de mon père. Lors de mon installation, l'agriculture biologique fut une évidence. Elle est très exigeante et elle demande de toujours être à la page.

C'est un défi que j'avais envie de relever.

Dès mon installation, j'ai adhéré à COCEBI car c'est une structure encore familiale, où l'entraide existe et où l'accompagnement technique est bien suivi. La coopérative prend encore en compte l'avis de ses adhérents, sur divers projets ou investissements. C'est important de se sentir impliqué dans la vie de la structure ».



// VOS CONTACTS



Christophe VIVIER

Technicien bio

Zone sud

06 86 36 86 70

technicien@cocebi.fr



Bérengère MILLOT

Technicienne bio

Zone nord

06 49 54 68 89

technicien2@cocebi.fr



Vaiolini TRAVERS

Animatrice conversion bio

06 16 84 73 59

animamont@unionbiosemences.fr

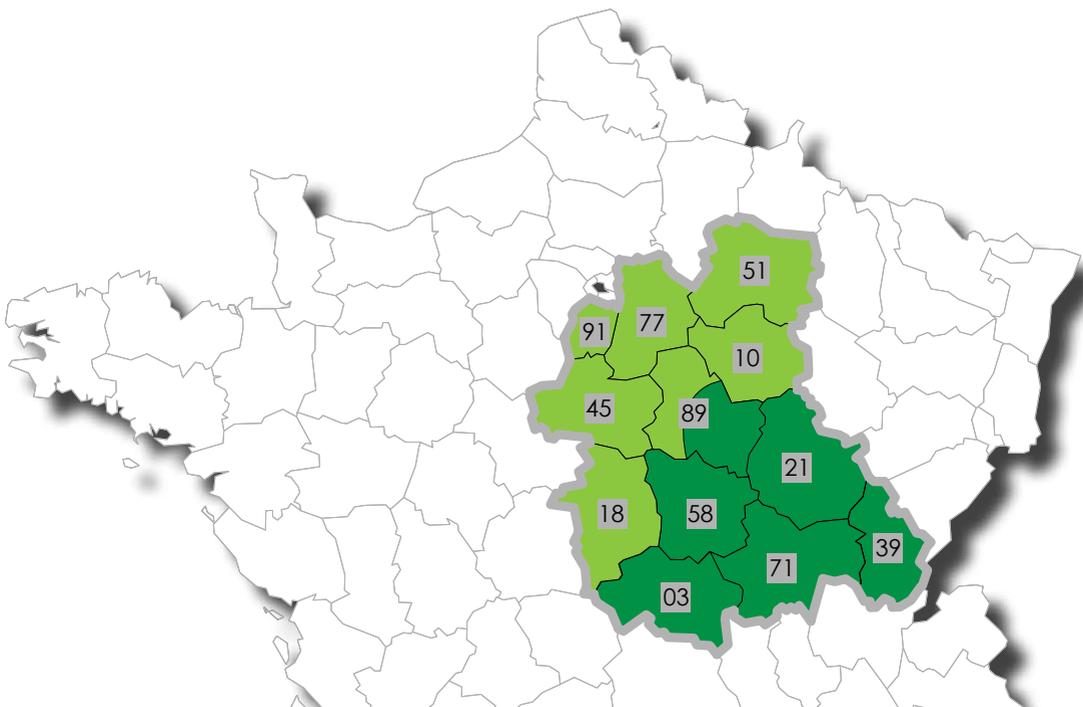


Morgan SZCZEPANSKI

Assistante techniciens

03 86 33 64 44

secretariat@cocebi.fr



@COCEBIO



COCEBI Biobourgogne

Sentier de la Fontaine - Route de Noyers 89 310 NITRY •
03 86 33 64 44 • secretariat@cocebi.fr • Site : www.cocebi.com